

devrait nous dire qu'il est prêt à répondre à la Chambre ou le ministre lui-même peut faire une déclaration à l'appel des motions.

M. l'Orateur: Je dois dire au député—et je répète que nous ne semblons pas beaucoup progresser—qu'en vertu du Règlement le ministre n'est aucunement tenu de répondre à la question. Peut-être n'est-ce pas une bonne façon de procéder, mais il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement pour dire qu'on n'a pas répondu à la question ou qu'on n'y a pas répondu de façon satisfaisante.

LES SPORTS

LES JEUX OLYMPIQUES D'ÉTÉ DE 1976—LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant.

Considérant l'inquiétude de certains députés, quant à la participation financière du gouvernement aux dépenses relatives aux Jeux olympiques qui se tiendront à Montréal en 1976, et compte tenu du fait que le premier ministre aurait dit qu'il avait informé les autorités de la ville de Montréal qu'aucune subvention ne serait accordée, le premier ministre suppléant pourrait-il dire quand le gouvernement a transmis la confirmation de cette décision à la ville de Montréal, et à qui précisément?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, c'est le 21 mai 1969 que le premier ministre a, par lettre, fait part au maire de Montréal de la position du gouvernement du Canada.

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que, selon le mémoire présenté par la ville de Montréal à l'Association olympique internationale, grâce auquel le choix du lieu des jeux s'est arrêté sur cette ville, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la SCHL, fournirait 120 millions de dollars pour la construction de logements pour les officiels et les athlètes, le ministre suppléant chargé du logement nous dirait-il si cet argent a en effet été demandé par la ville de Montréal et si ce montant particulier a bien fait l'objet de négociations avec la ville?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, sauf [M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

erreur, le ministre chargé du logement a déjà répondu non il y a plusieurs semaines à ces deux questions. Je vais chercher à savoir si la situation a changé.

[Français]

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant.

Pourrait-il mettre la Chambre au courant de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et la ville de Montréal à ce sujet?

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, en principe je suis prêt à le faire. Cependant, la courtoisie exige qu'on obtienne d'abord le consentement du maire de Montréal; je pense qu'il ne sera pas difficile de l'obtenir et de déposer la correspondance.

LE CHOIX DE CAMPS D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ÉPREUVES PRÉLIMINAIRES DES JEUX OLYMPIQUES

M. Barney Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire si le gouvernement étudie la possibilité d'établir dans l'Ouest du Canada des camps d'été pour l'entraînement d'athlètes de talent de stature olympique et celle de tenir à Vancouver les épreuves préliminaires des jeux olympiques de 1976?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, les épreuves préliminaires et autres activités semblables relèvent des organisations sportives elles-mêmes, et parfois reçoivent l'appui du gouvernement fédéral, mais je signalerai la suggestion au ministre responsable et il verra si une telle mesure pouvait devenir coutumière à l'avenir.

M. Danson: Une question supplémentaire. Le premier ministre suppléant envisagerait-il de la même façon la tenue d'épreuves préliminaires à Banff, au lac Louise ou à Garibaldi?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur.

LA CONFÉDÉRATION

LE PROJET D'UNION DES PROVINCES DES PRAIRIES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre suppléant si le ministre des Approvisionnements et Services annonçait